



Contrat déchiré que se passe t-il?

Par **DUPONT**, le 31/12/2009 à 17:27

Bonjour,

Ceci est un exemple, mais je souhaite s'il vous plaît une réponse: j'ai un réfrigérateur en plus et je décide de le partager, c'est à dire de rentrer un associé dans la possession de réfrigérateur (c'est bête, mais bon), et donc je décide un soir d'écrire: "Ce réfrigérateur appartient à moi même (Michel) et à Monsieur A, il ne sera jamais la possession de Monsieur Y (au passage Mr Y, n'avait aucun droit auparavant de propriété sur ce réfrigérateur, ça ne lui a jamais appartenue, c'est un personnage autre neutre), et je le signe. Mais voilà je le déchire et c'est là ma question:

Juridiquement entre le moment où le contrat est déchiré et le moment où je réécrit le contrat à qui revient le réfrigérateur à moi même (l'ancien statut, ou propriétaire) où est ce que toutes les clauses du contrat s'inversent : c'est à dire que le réfrigérateur revient à Mr Y. C'est une question purement théorique, mais je voudrais s'il vous plaît une réponse fiable me disant est ce qu'il revient soit à l'ancien propriétaire durant le temps que le contrat est réécrit ou sois les clauses s'inversent et Mr Y est le propriétaire. Officiellement pendant ce moment à qui est le réfrigérateur?

Par **Tisuisse**, le 31/12/2009 à 18:30

Bonjour,

Mais le frigo appartient à celui qui l'a acheté, facture à l'appui.